

## Plan de cours

COURS : **Philosophie II —L'être humain**

PROGRAMME : Formation générale

DISCIPLINE : Philosophie

PONDÉRATION : Théorie : 3h | Pratique : 0h | Étude personnelle : 3h

PROFESSEUR	Bureau	☎ poste	✉
PAQUETTE ÉRIC	C-185	3888	

**PÉRIODES DE DISPONIBILITÉ** *À remplir par les étudiants*

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
AM					
PM					

COORDONNATEURS DU DÉPARTEMENT	BUREAU	☎ poste
MARTINE BÉLAND	C – 185	3375

## **1. PRÉSENTATION DU COURS**

### **La place de la philosophie dans la formation générale**

Les trois cours obligatoires de philosophie visent à cultiver la capacité de réflexion et de jugement. Le Département de philosophie structure ses cours selon une séquence à la fois éthique et historique qui privilégie une démarche posant la question du sens de l'existence, s'interrogeant sur la condition humaine et la possibilité d'une culture commune. L'ensemble des trois cours cherche donc, dans un souci de recherche de la vérité propre à la philosophie, à susciter le désir de se questionner et d'argumenter de façon méthodique et rigoureuse. Ce parcours exige l'étude et la lecture d'œuvres philosophiques dans leur version intégrale ou sous forme de larges extraits.

### **Le cours de philosophie 102**

Le deuxième cours pose le problème philosophique de la nature humaine, tel qu'il émerge et se développe à partir de la période moderne. Ce cours porte principalement sur l'avènement du sujet moderne et l'idée de la liberté humaine en développant des problématiques telles que le rapport du sujet connaissant à la nature, la relation entre l'esprit et le corps, la question de l'autonomie du sujet ou celle de la conscience de soi.

## **2. PROBLÉMATIQUE**

*Peut-on être humain sans être libre ?* Telle est la question primordiale que nous embrasserons tout au long de ce cours. Ce qui nous incitera sans cesse à réfléchir au sens de l'humain en de multiples manières, tant au plan de sa nature que de sa destination historique et morale. Que signifie

être humain ? Qu'appelle-t-on notre humanité ? S'agit-il d'abord d'une donnée ou d'une tâche ? Notre accomplissement propre dépend-t-il vraiment de nous ? Ne serait-ce qu'en partie ? Voilà autant de questions qui nous renvoient sans cesse à l'exigence de penser l'humaine *possibilité* de la liberté.

Trois axes nous guideront, diversement, dans cette voie. En premier lieu, aidé des deux premières *Méditations métaphysiques* (1641) de René Descartes (1596-1650) et de la toute première partie du *Fondement du droit naturel* (1796) de J. G. Fichte (1762-1814), nous nous demanderons si une réelle auto-appréhension de la liberté ne se situerait pas originellement au cœur même de la conscience immédiate de soi. Ensuite, étendant notre réflexion à la condition historique de toute humanité, nous nous interrogerons aussi bien sur la fonction civilisatrice effective de l'Idéal de liberté que sur la fonction libératrice de l'Idéal de civilisation. À cette occasion, nous méditerons le très classique et emblématique opuscule d'Emmanuel Kant (1727-1804) intitulé *Qu'est-ce que les Lumières ?* (1784) Enfin, nous poserons avec Fichte, et plus spécifiquement à partir du remarquable Livre I de *La destination de l'homme* (1800), sans doute l'un des plus difficiles problèmes de toute l'histoire de la philosophie, soit celui de la conciliation de la liberté humaine avec l'idée de la Nature comme Système universel de lois.

Il va sans dire, compte tenu de l'immensité labyrinthique des enjeux, qu'aucune piste ne sera fermée ni aucune avenue empruntée unilatéralement. Animé du seul souci de maintenir en éveil la possibilité d'un questionnement proprement philosophique, quand nous aurons seulement entre-aperçu les tourbillons de sens qui se forment au croisement des idées d'humanité et de liberté, notre objectif ici aura été atteint.

### **3. DÉROULEMENT (échancier approximatif)**

INTRODUCTION GÉNÉRALE À LA PROBLÉMATIQUE (semaine 1)

PREMIÈRE PARTIE : LIBERTÉ ET CONSCIENCE DE SOI

A) L'expérience du cogito (semaines 2 à 4)

- Auteur de référence : Descartes
- Évaluation sur Descartes (semaine 4)

B) L'intrication des facultés spirituelles et du libre-arbitre (5 à 7)

- Auteur de référence : Fichte
- Distribution du travail de session (semaine 7)

DEUXIÈME PARTIE : LIBERTÉ ET HISTOIRE (semaines 8 à 11)

- Auteur de référence : Kant
- Évaluation sur Kant (semaine 11)

TROISIÈME PARTIE : LIBERTÉ ET CAUSALITÉ NATURELLE (semaines 12 à 14)

- Auteur de référence : Fichte

ÉVALUATION FINALE DE SYNTHÈSE (semaine 15)

### **4. NATURE DES ÉVALUATIONS**

[I] Texte argumentatif sur les *Méditations métaphysiques* de Descartes (min. de 800 mots, 25% de la note cumulative finale)

[II] Texte argumentatif sur le premier théorème du *Fondement du droit naturel* de Fichte (min. de 800 mots, 25% de la note cumulative finale)

[II] Texte argumentatif sur *Qu'est-ce que les Lumières ?* de Kant (min. de 400 mots, 20% de la note cumulative finale)

[IV] Dissertation finale de synthèse (min. de 800 mots, 30% de la note cumulative finale)

## **5. CRITÈRES D'ÉVALUATIONS**

- Clarté
- Cohérence du propos
- Pertinence et richesse du contenu
- Compréhension des textes lus et des enjeux étudiés
- Capacité à synthétiser
- Rigueur des explications et de l'argumentation
- Qualité de la réflexion personnelle et originalité
- D'autres critères liés à la nature des travaux seront précisés en classe.

## **6. MATÉRIEL REQUIS (disponible à la coop)**

Deux livres :

- Descartes, René, *Méditations métaphysiques 1, 2 et 3*, Paris : Gallimard, 2006 (folio plus, no. 77).
- Kant, Emmanuel, *Qu'est-ce que les Lumières ?*, Paris : Larousse, 2013 (Petits Classiques).

Un recueil de textes :

- Portant le numéro 29 307 et intitulé *Fichte : Libre-arbitre et causalité naturelle*.

## 7. BIBLIOGRAPHIE

*N.B. : Ne sont listés ici que les ouvrages directement utilisés pour la préparation du cours. Quant aux lectures obligatoires aux fins de réussite, on s'en tiendra plus volontiers à la section « matériel requis ». Cela dit, pour une toute première initiation à quelques problèmes classiques de la philosophie, dont celui de la liberté, on pourra lire avec profit la très brève introduction de Thomas Nagel : « Qu'est-ce que tout cela veut dire ? » Paris : Éclat, 2015.]*

Bultmann, Rudolf, « La signification de l'idée de liberté pour la civilisation occidentale » in *L'historicité de l'homme et de la révélation*, Paris : Seuil, 1970, pp. 669-688.

Descartes, René, *Méditations métaphysiques 1, 2 et 3*, dossier et notes réalisés par Martin Steffens, Paris : Gallimard, 2006 (folio plus, no. 77).

- *Méditations métaphysiques : objections et réponses*, Paris : GF-Flammarion, 2011.

Fichte, *Fondement du droit naturel selon les principes de la doctrine de la science*, Paris : PUF, 1998.

- *La destination de l'homme*, Paris : GF-Flammarion, 1995.

Heidegger, Martin, *Schelling : le traité de 1809 sur l'essence de la liberté humaine*, Paris : Gallimard, 1977.

Kant, Emmanuel, *Qu'est-ce que les Lumières ?*, édition présentée par Anne-Laure Romeur, Paris : Larousse, 2013 (Petits Classiques).

- *Critique de la raison pure*, Paris : GF-Flammarion, 2017.

Lequier, Jules, *Comment trouver, comment chercher une première vérité ?* Paris : Alia, 2009.

Schelling, F. W. J., *La liberté humaine*, Paris : Vrin, 1988.

Schopenhauer, Arthur, *Les deux problèmes fondamentaux de l'éthique*, Paris : Gallimard, 2009.

Tilliette, Xavier, *Fichte : la science de la liberté*, Paris : Vrin, 2003.

Wittgenstein, Ludwig, *Leçons sur la liberté de la volonté*, Paris : PUF, 1998.

## **8. CONDITIONS DE RÉUSSITE DU COURS**

### **Lecture des textes à l'étude**

La lecture des textes à l'étude est obligatoire : elle permet de s'approprier les questions traitées et de faire ainsi une démarche philosophique en entrant en discussion avec les auteurs. Le fait d'assister au cours et de prendre des notes ne dispense pas du travail de lecture des textes à l'étude.

### **Note de passage**

La note de passage du cours, comme de toute évaluation, est de 60%.

### **Présence aux évaluations sommatives**

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire. Toute absence non motivée par des raisons graves (maladie, décès, événement de force majeure, etc.) à une activité d'évaluation sommative peut entraîner la note zéro (0) pour ladite activité. Il revient à l'étudiant(e) de prendre les mesures pour rencontrer son professeur et de lui expliquer les motifs de son absence avec pièces justificatives à l'appui. Si les motifs sont graves et reconnus comme tels par le professeur, des modalités de report de l'activité d'évaluation seront convenues entre le professeur et l'étudiant(e).

### **Remise des travaux**

Les travaux doivent être remis à temps. Aucun retard n'est donc permis, à moins d'une entente avec le professeur. Une telle entente n'exclut pas qu'une pénalité soit imposée. Le cas échéant, cette pénalité ne doit pas

dépasser : a) quotidiennement : 5% de la note du travail ; b) au total : 10% de la note du travail.

### **Présentation matérielle des travaux**

L'étudiant(e) doit respecter les « Normes de présentation matérielle des travaux écrits » adoptées par le Collège, disponibles sous l'onglet « Méthodologie » du site de la bibliothèque.

### **Qualité de la langue**

La qualité de la langue française est rigoureusement prise en considération par tous les professeurs du Département. Ceux-ci insistent donc auprès des étudiants afin qu'ils soignent la qualité de la langue parlée et écrite puisqu'elle est intimement liée à l'expression même d'une pensée claire et cohérente. Jusqu'à 10% de la note d'une évaluation peut être retranché en guise de pénalité pour les fautes de français.

### **Plagiat**

Tout acte qui consiste à copier, traduire ou paraphraser, en tout ou en partie, la production d'une autre personne en se l'attribuant indûment, avec ou sans son consentement, constitue un plagiat. Tout plagiat, toute tentative de plagiat ou toute collaboration à un plagiat entraîne immédiatement la note « 0 » pour l'évaluation en cause. En cas de récidive, l'étudiant(e) se voit attribuer la note 0 pour l'ensemble du cours. Le professeur fait alors un rapport écrit à la coordination départementale qui le transmet à la Direction des études.

### **Modalité de participation aux cours**

Une personne qui aura été absente à plus de 10% de la période totale prévue pour un cours sera invitée à rencontrer son professeur, qui l'avisera des conséquences possibles de ses prochaines absences. Est susceptible de n'être plus admis en classe toute personne qui, malgré cette invitation et cet avis, se sera absentée à plus de 20% de la période



totale prévue pour un cours. En ce cas, la note portée au bulletin est la note totale obtenue (compilée ou non) au moment de l'expulsion.

### **Téléphones et autres appareils électroniques**

Suivant une politique départementale, aucun appareil électronique ne peut être utilisé dans la classe. L'étudiant(e) utilisant son téléphone pendant le cours risque l'expulsion.

## **9. POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES**

Tout(e) étudiant(e) inscrit(e) au Cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)*, les conditions particulières concernant le maintien de l'admission d'un étudiant, la *Politique de valorisation de la langue française*, la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence* et les règles concernant le traitement des plaintes étudiantes. Le texte officiel de ces politiques est disponible sur le site internet du Collège : [www.cegepmontpetit.ca/cegep/a-propos-du-cegep/reglements-et-politiques](http://www.cegepmontpetit.ca/cegep/a-propos-du-cegep/reglements-et-politiques). En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs (par exemple, dans l'agenda étudiant) et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.